



TC/47/9

ORIGINAL : anglais

DATE : 17 février 2011

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

COMITÉ TECHNIQUE

Quarante-septième session
Genève, 4 – 6 avril 2011

BASES DE DONNÉES SUR LES DESCRIPTIONS VARIÉTALES

Document établi par le Bureau de l'Union

1. L'objet du présent document est de faire rapport sur les faits nouveaux intervenus concernant les bases de données sur les descriptions variétales.

Rappel

2. À sa quarante-cinquième session, tenue à Genève du 30 mars au 1^{er} avril 2009, le Comité technique (TC) a noté parmi les faits nouveaux mentionnés dans le document TC/45/9 "Publication des descriptions variétales" que les membres de l'Union mettaient actuellement au point des bases de données contenant des données morphologiques ou moléculaires et, le cas échéant, qu'ils collaboraient à la mise au point de bases de données destinées à la gestion des collections de variétés, notamment à l'échelle régionale. Il est convenu qu'il pourrait être utile d'offrir aux membres de l'Union la possibilité de rendre compte de ces travaux de manière cohérente au TC, aux groupes de travail techniques (TWP) et au BMT. Sur cette base, le TC est convenu de remplacer le point de l'ordre du jour "Publication des descriptions variétales" par le point "Bases de données sur les descriptions variétales" aux ordres du jour des prochaines sessions du TC, des TWP et du BMT. À cet égard, il a rappelé l'importance de la liste de critères à prendre en considération pour l'utilisation des descriptions provenant de différents endroits et de différentes sources, telle qu'elle est établie au paragraphe 3 du document TC/45/9. Le TC est également convenu qu'il ne serait pas nécessaire que l'information présentée soit liée aux publications de descriptions (voir le paragraphe 173 du document TC/45/16 "Compte rendu").

3. À sa quarante-sixième session, tenue à Genève du 22 au 24 mars 2010, le TC a pris note des renseignements concernant les bases de données sur les descriptions variétales fournis au Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) et au Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) à leurs sessions de 2009 ainsi que l'indication par la délégation de l'Union européenne de l'ajout d'une nouvelle fonctionnalité à la base de données de l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) concernant les demandes et titres en vigueur, accessible au public sur son site Web officiel (voir les paragraphes 158 à 162 du document TC/46/16 "Compte rendu").

Faits nouveaux survenus au sein des groupes de travail techniques au cours de leurs sessions de 2010

4. À sa quarante-quatrième session, tenue à Veliko Tarnovo (Bulgarie) du 5 au 9 juillet 2010, le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) a débattu de l'examen des caractères de groupement dans les principes directeurs d'examen pour le pois (document TG/7/10) sur la base des documents TWV/44/33 et TWV/44/33 Add., qui contenaient les réponses au questionnaire sur les caractères de groupement dans les principes directeurs d'examen pour le pois, établi par M. François Boulineau (France).

5. À la suite de l'observation faite par M. Boulineau, selon laquelle les résultats du questionnaire montraient qu'une base de données contenant des descriptions de variétés de pois établies par les membres de l'Union, au moins pour les caractères de groupement dans un premier temps, pourrait offrir des avantages considérables, le TWV est convenu que, à sa quarante-cinquième session, M. Boulineau devrait présenter un exposé sur son concept de base de données. Il était d'avis que M. Boulineau devrait organiser un échange portant sur une série commune de descriptions variétales pour les caractères de groupement, et éventuellement un test d'étalonnage, en vue d'examiner si les caractères de groupement étaient suffisamment fiables aux fins d'une telle approche. Le TWV a noté qu'il serait important d'associer les experts du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) à cette activité (voir les paragraphes 80 et 81 du document TWV/44/34 "Report").

6. À la quarante-troisième session du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO), tenue à Cuernavaca dans l'État de Morelos (Mexique), du 20 au 24 septembre 2010, l'expert de l'Union européenne a indiqué que, dans le cadre du passage à un office aux procédures entièrement électroniques, l'Union européenne élaborait une base de données des descriptions variétales qui permettrait de publier ces dernières d'une manière efficace. Avant de commencer à publier les descriptions variétales et les informations sur les demandes, elle avait dû étudier un certain nombre de questions, telles que la confidentialité concernant la parenté et les descriptions de lignées parentales, mais ces questions étaient en cours de traitement et les descriptions variétales seraient publiées (en anglais). L'expert du Brésil a fait le point sur les travaux qui avaient été réalisés en vue de l'élaboration et de la publication d'une base de données contenant quelque 600 descriptions de variétés de soja pour 15 caractères, sur la base des renseignements fournis par plusieurs sources. Les informations reçues en retour avaient indiqué des réactions très positives et une initiative similaire était en cours pour d'autres plantes, comme le riz, le coton et la canne à sucre. Un expert des Pays-Bas a indiqué que la publication des descriptions variétales avait été retardée parce qu'il avait fallu résoudre des problèmes informatiques et que certaines descriptions n'étaient disponibles qu'en hollandais et étaient fondées sur des descripteurs botaniques plutôt que sur les caractères de l'UPOV (voir les paragraphes 80, 83 et 84 du document TWO/43/29 Rev. "Revised Report").

7. Le TWO a noté l'intérêt d'une base de données de l'UPOV sur les descriptions variétales et rappelé les préoccupations qui avaient été exprimées concernant l'utilisation de descriptions provenant de différents endroits et de différentes sources, comme indiqué dans le document TC/45/9. Il a toutefois noté que le TWV, à sa quarante-quatrième session tenue à Veliko Tarnovo (Bulgarie) du 5 au 9 juillet 2010, avait examiné les avantages considérables que pourrait offrir une base de données contenant des descriptions de variétés de pois établies par les membres de l'Union, au moins pour les caractères de groupement dans un premier temps, et était d'avis que M. Boulineau (France) devrait présenter un exposé sur son concept de base de données à la quarante-cinquième session du TWV. Le TWO est convenu qu'il lui serait utile de disposer d'un rapport sur cette initiative à sa quarante-quatrième session (voir le paragraphe 82 du document TWO/43/29 Rev. "Revised Report").

8. À sa quarante et unième session, tenue à Cuernavaca dans l'État de Morelos (Mexique), du 27 septembre au 1^{er} octobre 2010, le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) a noté les faits nouveaux signalés dans le document TWF/41/6 et a appris que le TWO, à sa quarante-quatrième session tenue à Veliko Tarnovo (Bulgarie) du 5 au 9 juillet 2010, avait examiné les avantages considérables que pourrait offrir une base de données contenant des descriptions de variétés de pois établies par les membres de l'Union, au moins pour les caractères de groupement dans un premier temps, et était d'avis que M. Boulineau (France) devrait présenter un exposé sur son concept de base de données à sa quarante-cinquième session. Le TWF est convenu qu'il lui serait utile de recevoir un rapport sur cette initiative à sa quarante-deuxième session. En ce qui concerne les renseignements figurant au paragraphe 5 du document TWF/41/6 sur le projet de "Gestion des collections de référence du pêcheur", le TWF a noté que la base de données ne serait pas limitée aux variétés protégées parce qu'elle avait pour objet d'inclure les variétés notoirement connues (voir le paragraphe 78 du document TWF/41/30 Rev. "Revised Report").

9. Le TWF a noté que l'élaboration de renvois normalisés, prévue dans le document TWF/41/8, constituerait un bon point de départ pour échanger efficacement des renseignements sur les descriptions variétales dans différentes langues. Il a aussi noté qu'il serait important d'indiquer la date à laquelle, et le lieu où, la description variétale a été établie. Le TWF a aussi confirmé qu'il était important de publier un avertissement concernant la situation de ces documents et leur utilisation appropriée (voir le paragraphe 79 du document TWF/41/30 Rev. "Revised Report").

10. Le représentant de la Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières à reproduction asexuée (CIOPORA) auprès du TWF a rappelé que la CIOPORA et l'International Seed Federation (ISF) n'étaient pas favorables à la publication de descriptions variétales avant l'octroi du droit d'obteneur. L'expert de l'Union européenne a expliqué que, concernant la base de données de l'OCVV mentionnée aux paragraphes 6 et 7 du document TWF/41/6, les descriptions variétales protégées depuis décembre 2008 seraient publiées, contrairement aux descriptions des lignées parentales (voir le paragraphe 80 du document TWF/41/30 Rev. "Revised Report").

11. Le TC est invité

a) à prendre note des informations fournies à propos des bases de données sur les descriptions variétales aux sessions du TWV, du TWF et du TWO; et

b) à envisager de demander à l'expert de la France de présenter le concept d'une base de données contenant les descriptions variétales du pois établies par les membres de l'Union aux sessions de 2011 des groupes de travail techniques et à la quarante-huitième session du Comité technique.

[Fin du document]